

TALENT

CHOQ MÉDIA INC.

Politique sur la qualité linguistique des livrables

Date d'entrée en vigueur

V.1.0 - 30 juin 2025



Table des matières

Politique sur la qualité linguistique des livrables chez CHOQ MÉDIA..... 3

1. Objectif..... 3

2. Portée 3

3. Exigences générales..... 4

4. Application selon la catégorie de TALENT 5

 4.1. TALENT de catégorie B..... 5

 4.2. TALENT de catégorie A..... 5

5. Définition d’une faute grave 6

6. Sanctions et suivi..... 6

7. Révision de la politique..... 6

Politique sur la qualité linguistique des livrables chez CHOQ MÉDIA

Version 1.0 – Entrée en vigueur : 25 juin 2025

La présente politique s’inscrit dans le cadre du **Programme TALENT** de CHOQ MÉDIA INC. et constitue un **complément à la politique générale** applicable à l’ensemble des TALENTS. En cas de conflit d’interprétation entre cette politique et la politique générale, **la version la plus récente et spécifique prévaut.**

1. Objectif

La présente politique vise à encadrer le niveau de qualité linguistique attendu des livrables produits par les membres du Programme TALENT de CHOQ MÉDIA INC., dans le but de maintenir des standards professionnels élevés, de garantir la qualité de la communication client et de soutenir l’image de marque de l’entreprise.

2. Portée

Cette politique s’applique à **tout livrable contenant des éléments textuels visibles**, incluant mais non limité à :

- Vidéos (titrage, sous-titres, textes animés);
- Visuels graphiques (affiches, carrousels, infographies);
- Contenus numériques (publications, infolettres, sites web, etc.).

Elle concerne exclusivement les **TALENTS de catégorie A et B**. Les employés internes (catégorie C) sont encadrés par une politique interne distincte.

3. Exigences générales

Tout TALENT concerné s'engage à :

- Vérifier l'orthographe, la grammaire et la syntaxe de **chaque élément textuel visible**;
- Utiliser un **outil ou service de correction linguistique reconnu** (Antidote, Scribens, CHATGPT ou équivalent);
- S'assurer que les contenus livrés sont **exempts de fautes** avant leur transmission à CHOQ MÉDIA ou au client.

En cas de doute sur une formulation ou une orthographe, le TALENT peut demander une **validation préalable** par un responsable de CHOQ MÉDIA.

4. Application selon la catégorie de TALENT

4.1. TALENT de catégorie B

Une **tolérance pédagogique** est appliquée pour soutenir leur intégration progressive :

- Les **trois (3) premiers livrables fautifs** peuvent être corrigés sans pénalité, sur demande formelle de CHOQ MÉDIA;
- À compter du **quatrième livrable comportant des fautes** :
 - CHOQ MÉDIA pourra corriger à l'interne et **imposer des frais fixes de 25 \$** par livrable, déduits de la rémunération;
 - **OU refuser la rémunération du livrable** si les fautes sont jugées graves et que le contenu est inutilisable sans refonte complète.

4.2. TALENT de catégorie A

Étant des professionnels enregistrés, une rigueur supérieure est attendue :

- Une (1) seule erreur peut entraîner un **avertissement sans conséquence financière**;
- À partir de la **deuxième faute** :
 - Si l'erreur est **mineure** : CHOQ MÉDIA peut appliquer **des frais de correction variables**, selon le temps requis;
 - Si l'erreur est **grave ou répétée** : le livrable peut être **non rémunéré**, sauf si une **correction complète est fournie rapidement**, sans frais pour CHOQ MÉDIA.

5. Définition d'une faute grave

Est considérée comme **faute grave** :

- Une faute **récurrente** malgré avertissement;
- Une erreur **portant atteinte à l'image de marque** du client ou de CHOQ MÉDIA;
- Une faute dans un **élément clé** du livrable (ex. : titre principal, slogan, appel à l'action, nom de l'entreprise, logo animé, etc.).

La gravité de la faute est évaluée à la **discretion de CHOQ MÉDIA**, en tenant compte du mandat, du contexte, de la visibilité du livrable et de son impact.

6. Sanctions et suivi

Les manquements à cette politique peuvent entraîner :

- Un **avertissement formel**;
- Une **déduction de rémunération** liée aux frais de correction;
- Le **refus du paiement du livrable**;
- Une **suspension de collaboration** en cas de récidive ou d'inaction.

CHOQ MÉDIA favorise une **approche constructive**, incluant des rétroactions concrètes et un soutien ponctuel pour les TALENTS en apprentissage.

7. Révision de la politique

Cette politique pourra être mise à jour périodiquement. Toute modification fera l'objet d'une communication officielle et d'une demande de réapprobation dans l'Espace TALENT



Joey Couture

Directeur, Administration et Finance



Benoit-Xavier Auger

Directeur, Opérations et Production